
CERTIFICAT DE NUMEROTATION

Madame le Maire de Taisnières sur Hon soussignée,

Vu la demande présentée par [REDACTED] aux fins de :

- Supprimer les numéros d'habitation 13,7 et 9
- Rattacher la petite maison qui portait les n° 7 ou 9 au n°11
- Considérer que le chalet de la parcelle 1310 a été démoli

Décide de supprimer les numéros de voirie inutilisés pour ne conserver que le n°11 rue Basse, tel que sollicité par le demandeur et repris dans le plan annexé au présent certificat.

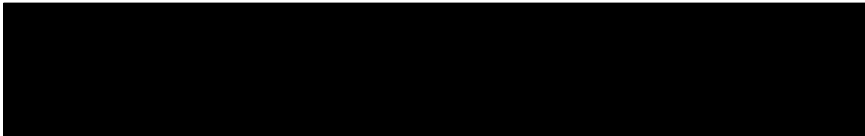
Fait et délivré pour servir ce que droit.

Taisnières sur Hon, le 26/12/2025

Le Maire,



Chantal JACMAIN



Pour : mairie@taisnieres-sur-hon.fr

Chère Madame,
Monsieur le secrétaire de Mairie,
Madame la secrétaire,

Je me réfère à ma visite à la mairie, la semaine dernière.

Le pôle d'évaluation des locaux de Valenciennes me demande de lui fournir un « certificat de numérotation » pour ma maison 11 rue basse. Ils me demandent de me rapprocher de la mairie.

Les anciens n° 13, et 7 (ou 9) disparaissent. La petite maison (anciennement 7 ou 9) est reprise en dépendance du 11. Le chalet qui se trouvait de l'autre côté de la rivière (qui avait été apparemment repris sous le n° 7 ou 9) n'existe plus. Il a été démoli il y a quelques années.

Quelle démarche dois-je accomplir pour me procurer ce certificat de numérotation pour la maison 11 rue basse ?

Je vous remercie déjà pour votre aide, vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs et vous adresse tous mes vœux pour l'année qui vient . Passez de bonnes fêtes !

Bien cordialement à vous

François Daout
06 70 27 66 95

